

Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Bucalex

Date d'impression: 27.03.2015

G460

Page 1 de 10

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Bucalex

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

Détergents sanitaires, corrosif

Catégories de processus [PROC]: 8, 10

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: BUZIL-WERK Wagner GmbH & Co. KG
Rue: Fraunhofer Str. 17
Lieu: D-87700 Memmingen
Téléphone: +49 (0) 8331 930-6
Téléfax: +49 (0) 8331 930-880
e-mail: labor@buzil.de
Internet: www.buzil.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 (0) 8331 / 930-730

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Catégories de danger:

Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux: Met. Corr. 1

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1B

Mentions de danger:

Peut être corrosif pour les métaux.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

2.2. Éléments d'étiquetage

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Acide phosphorique

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes: GHS05



Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Bucalex

Date d'impression: 27.03.2015

G460

Page 2 de 10

P310

être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS		
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
231-633-2	Acide phosphorique	20 - < 25 %
7664-38-2		
015-011-00-6	Skin Corr. 1B; H314	
01-2119485924-24		
	ethoxylates d'alcools gras	1 - < 5 %
68439-50-9		
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H302 H318 H412	
246-807-3	ethoxylates d'amine gras	1 - < 5 %
25307-17-9		
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 10), Aquatic Chronic 1 (M-Factor = 1); H302 H314 H400 H410	
01-2119510876-35		

Texte des phrases H- et EUH: voir paragraphe 16.

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

< 5 % agents de surface non ioniques, parfums (Hexyl cinnamal, Benzyl salicylate).

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.
NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Bucalex

Date d'impression: 27.03.2015

G460

Page 3 de 10

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Jet d'eau pulvérisée
mousse résistante à l'alcool
Dioxyde de carbone
Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux:
Dioxyde de carbone
Monoxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuel (voir chapitre 8).
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
Traiter le matériau recueilli conformément à la section Élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Protection individuelle: voir paragraphe 8
Évacuation: voir paragraphe 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Ne pas mélanger avec autres produits chimiques.
Utiliser un équipement de protection individuel (voir chapitre 8).
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Bucalex

Date d'impression: 27.03.2015

G460

Page 4 de 10

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

Indications concernant le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
7664-38-2	Acide phosphorique	0,2	1		VME (8 h)	
		0,5	2		VLE (15 min)	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
25307-17-9	ethoxylates d'amine gras			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	1,76 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,25 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,621 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,179 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,179 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
25307-17-9	ethoxylates d'amine gras	
Eau douce		0,000214 mg/l
Eau de mer		0,0000214 mg/l
Sédiment marin		0,0171 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		1,5 mg/kg
Sol		5 mg/kg
Intoxication secondaire		2 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène

Enlever les vêtements contaminés.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Bucalex

Date d'impression: 27.03.2015

G460

Page 5 de 10

Protection des yeux/du visage

porter une protection pour les yeux/le visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).

Temps de pénétration (durée maximale de port) >480 min.

Une liste des gants adaptés - et de toutes indications relatives à la durée pendant laquelle ils doivent être portés - est disponible sur simple demande.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide

Couleur:

Odeur: Parfums, produits parfumés

pH-Valeur (à 20 °C): 0,2 - 1,0

Testé selon la méthode

Modification d'état

Point de fusion: ca. 0 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: ca. 100 °C

Point d'éclair: non applicable

Inflammabilité

solide: non applicable

gaz: non applicable

Limite inférieure d'explosivité: non déterminé

Limite supérieure d'explosivité: non déterminé

Température d'auto-inflammabilité

solide: non applicable

gaz: non applicable

Température de décomposition: non déterminé

Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur: non déterminé

Densité (à 25 °C): 1,14 g/cm³

Hydrosolubilité: complètement miscible

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage: non déterminé

Viscosité dynamique:
(à 25 °C) <450 mPa·s

Densité de vapeur: non déterminé

Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Bucalex

Date d'impression: 27.03.2015

G460

Page 6 de 10

Taux d'évaporation:

non déterminé

9.2. Autres informations

Teneur en solide:

non déterminé

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réaction exothermique avec: alcalies (bases)

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: alcalies (bases)

10.4. Conditions à éviter

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.5. Matières incompatibles

alcalies (bases)

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

N° CAS	Substance	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
7664-38-2	Acide phosphorique					
		par voie orale	DL50	>2000 mg/kg	Rat	ATE
		dermique	DL50	>2000 mg/kg	Rat	ATE
		par inhalation aérosol	CL50	>5 mg/l	Rat	ATE
68439-50-9	ethoxylates d'alcools gras					
		par voie orale	DL50	500 mg/kg	Rat	ATE
		dermique	DL50	>2000 mg/kg	Rat	ATE
		par inhalation aérosol	CL50	>5 mg/l	Rat	ATE
25307-17-9	ethoxylates d'amine gras					
		par voie orale	DL50	1260 mg/kg	Rat	OCDE 401
		dermique	DL50	>2000 mg/kg	Rat	ATE
		par inhalation aérosol	CL50	>5 mg/l	Rat	ATE

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Bucalex

Date d'impression: 27.03.2015

G460

Page 7 de 10

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
7664-38-2	Acide phosphorique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	138 mg/l	96 h	Gambusia affinis (Poisson moustique)	
25307-17-9	ethoxylates d'amine gras					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	0,1 mg/l	96 h	Brachydanio rerio	OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	0,0867 mg/l	72 h		OECD 201
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	0,043 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OECD 202
	Toxicité bactérielle aiguë	(128 mg/l)		3 h	Boue activée	OECD 209

12.2. Persistance et dégradabilité

L'agent de surface contenu dans cette préparation respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
68439-50-9	ethoxylates d'alcools gras			
	OECD 301	>60%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
25307-17-9	ethoxylates d'amine gras			
	OECD 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C	>60%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
25307-17-9	ethoxylates d'amine gras	3,4

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
25307-17-9	ethoxylates d'amine gras	23,4		

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Bucalex

Date d'impression: 27.03.2015

G460

Page 8 de 10

Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.

Code d'élimination des déchets-Produit

060104 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE; déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) d'acides; acide phosphorique et acide phosphoreux
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU: UN 1805
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8
14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 8
Code de classement: C1
Quantité limitée (LQ): 5 L
Catégorie de transport: 3
N° danger: 80
Code de restriction concernant les tunnels: E

Autres informations utiles (Transport terrestre)

@000000000006 E1

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: UN 1805
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8
14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 8
Code de classement: C1
Quantité limitée (LQ): 5 L

Autres informations utiles (Transport fluvial)

@000000000006 E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 1805
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: PHOSPHORIC ACID SOLUTION

Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Bucalex

Date d'impression: 27.03.2015

G460

Page 9 de 10

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
Dispositions spéciales:	223
Quantité limitée (LQ):	5 L
EmS:	F-A, S-B

Autres informations utiles (Transport maritime)

@000000000006 E1

Transport aérien (ICAO)

14.1. Numéro ONU:	UN 1805
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	PHOSPHORIC ACID SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
Dispositions spéciales:	A3 A803
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 L
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	852
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	856
IATA-Quantité maximale (cargo):	60 L

Autres informations utiles (Transport aérien)

@000000000006 E1

@000000000005: Y841

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

2010/75/UE (COV): <30%

Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Bucalex

Date d'impression: 27.03.2015

G460

Page 10 de 10

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Catégorie de processus selon ECHA guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique, chapitre R.12:

PROC 1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable.

PROC 8 (transfert): Diluer des concentrats, appliquer des nettoyeurs de pipe.

PROC 10 (application au rouleau ou au pinceau): Méthodes d'application sans pulvériser de grandes zones.

PROC 11 (Pulvérisation en dehors d'installations industrielles): Méthodes d'application: pulvérisation de grandes zones (p. ex. haute pression processus, canon à mousse).

PROC 19 (Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau): Se laver et désinfecter les mains.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)